



## COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

### PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 1er Juin 2023

L' an 2023 et le 1er Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

**Présents** : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : CEYSSAT Dominique, FAURE Fabien, SEMBEL Joël, TORRES Jean-Eric, VALLEIX Simon

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOLLE Delphine à M. TORRES Jean-Eric, M. BOULAY Julien à Mme PERTILE Florence

Excusé(s) : Mme DE TAPIA Sandrine

Absent(s) : Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, ROUQUIER Edith, M. BRANDELY François

M.TORRES Jean-Eric a été élu secrétaire

### DECISIONS

**réf** : 2023\_610 objet : **Acquisition d'un tracteur et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquérir un tracteur.

Le montant s'élève à 80 400 € TTC.

Une subvention de 35% peut être sollicitée au titre « subvention d'équipement, acquisition de matériels de déneigement » auprès du Conseil Départemental. L'aide est plafonnée à 16 500 €.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre « subvention d'équipement, acquisition de matériels de déneigement » pour l'achat d'un tracteur d'une valeur de 80 400€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**réf** : 2023\_611 objet : **Choix entreprise pour création du City Stade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir une entreprise pour la création du City Stade.

La Mairie a reçu une offre de l'entreprise OVAL Collectivités pour un montant total de 51 660 € TTC soit 43 050€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de choisir l'entreprise « OVAL Collectivités » pour la création du City Stade pour un montant de 51 660€ TTC soit 43 050€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.



**réf : 2023\_612 objet : Choix entreprise pour réalisation d'une plateforme en enrobé pour le City Stade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir une entreprise pour la réalisation d'une plateforme en enrobé pour le City Stade.

La Mairie a reçu une offre de l'entreprise RMCL pour un montant total de 37 017.60€ TTC soit 30 848.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de choisir l'entreprise « RMCL » pour la réalisation d'une plateforme en enrobé pour le City Stade pour un montant de 37 017.60€ TTC soit 30 848.00€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

**réf : 2023\_613 objet : Acquisition et demande de subvention chaînes pour tracteur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquérir des chaînes pour tracteur.

Le devis de l'entreprise PEWAG s'élève à 2 600 € HT soit 3 120€ TTC.

Une subvention de 80% peut être sollicitée au titre « subvention d'équipement, acquisition de matériels de déneigement » auprès du Conseil Départemental. L'aide est plafonnée à 1 000 €.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre « subvention d'équipement, acquisition de matériels de déneigement » pour l'achat de chaînes d'une valeur de 2 600 € HT soit 3 120€ TTC auprès de l'entreprise PEWAG.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**réf : 2023\_614 objet : Renouvellement de la Convention avec l'Association BILOBA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association BILOBA - Piquat 63210 Saint-Pierre-Roche, pour le renouvellement de la Convention d'usage de terrain en vue d'organiser la pratique d'une activité de grimpe d'arbres sur la forêt sectionale du Cros 63210 Rochefort-Montagne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** de renouveler avec l'Association BILOBA (Piquat 63210 Saint-Pierre-Roche) la Convention d'usage de terrain en vue d'organiser la pratique d'une activité de grimpe d'arbres sur la forêt sectionale du Cros 63210 Rochefort-Montagne pour une durée d'un an à compter du 01 juin 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le secrétaire de séance

M. Jean-Eric TORRES

Le Maire

Dominique JARLIER